

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	24
Membres représentés	9
Membres absents	2
Secrétaire de séance	19 juin 2024
Date de la convocation des conseillers	19 juin 2024
Date de l'affichage de la convocation	19 juin 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Christine GINGUENÉ, donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Madame Maria ALVES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD,
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Emma ABREU,

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur William MUSUMECI
Madame Nadia GHARNIT

OBJET : Commission de suivi de site d'élimination de déchets pour l'installation de sockage de déchets dangereux exploitée par la société SUEZ minerals sur le territoire des communes de Villeparisis et Courtry – Désignation des représentants de la commune de Villeparisis

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121.29,

Vu décret du 7 Février 2012 pris en application de la loi « Grenelle II » du 12 Juillet 2010, la commission de suivi de site (CSS) d'élimination de déchets pour l'installation de stockage de déchets dangereux exploitée par la société SUEZ MINERALS sur le territoire des communes de Villeparisis et Courtry a été créée par arrêté préfectoral n°13 DCSE IC 111 du 25 Octobre 2013,

Vu l'article R.125-8-2 du code de l'environnement dispose que « les membres de la commission sont nommés par le Préfet pour une durée de cinq ans ». La durée du mandat des membres actuels de cette CSS étant arrivée à échéance, il convient de procéder au renouvellement de sa composition pour un nouveau mandat de cinq ans.

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 17 juin 2024,

Considérant que la commune de Villeparisis est membre de la Commission de suivi de site (CSS) SUEZ au sein du collège « Collectivités territoriales,

Considérant qu'afin de procéder à la composition de cette Commission de Suivi de Site (CSS), le Conseil Municipal doit désigner nommément un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la ville de Villeparisis à la commission de suivi du site SUEZ suite à un courrier de la Préfecture en date du 24 mai 2024,

Entendu l'exposé de Frédéric BOUCHE, maire,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

DESIGNE en tant que :

- Représentant **titulaire** : Stéphane PAVILLON
- Représentant **suppléant** : Gabriel GREZE

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de MEAUX, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Adopté après le vote suivant :

33 votants dont 9 pouvoirs

25 pour dont 7 pouvoirs (groupe majoritaire)

8 abstentions dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Monsieur Sicre de Fontbrune)

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire 	Caroline DIGARD Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240627-24_09432-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024